



17 juillet 2019

Adoption de la loi pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Objectif 5 ans : CMA France se mobilise pour former les futurs bâtisseurs du patrimoine et assurer l'accès aux marchés de réhabilitation patrimoniale

Le président de CMA France, Bernard STALTER, se félicite de l'adoption définitive par le Parlement le 16 juillet du projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, instituant une souscription nationale à cet effet. Trois mois après l'incendie, toutes les filières de l'artisanat d'art sont mobilisées pour assurer le défi d'une reconstruction en 5 ans et former sur site la prochaine génération des bâtisseurs de patrimoine. L'implication du coordinateur national CMA, Régis Penneçot, au sein du consortium Chantiers de France, permettra d'assurer la concrétisation d'un tel défi.

« L'adoption de la loi pour la reconstruction de Notre-Dame nous fixe un impératif de résultat. Donnons-nous aussi les moyens de cette ambition. Nos entreprises artisanales et nos centres de formation sont en effet les principaux acteurs pour rebâtir Notre-Dame. Face au risque de pénurie de main d'œuvre qualifiée, il est indispensable de former. Faisons de cette reconstruction un véritable chantier école européen, qui doit promouvoir le savoir-faire en matière d'artisanat d'art. Nous manquons aussi de simplification d'accès aux marchés patrimoniaux : nos entreprises artisanales sont d'ores et déjà disponibles. » Bernard Stalter, président de CMA France.

Pour rappel :

Le président de CMA France a présenté le 18 avril au Gouvernement une série de propositions destinées à permettre l'accès aux marchés de restauration du patrimoine, sensibiliser et orienter les jeunes vers les métiers de bâtisseurs, recruter et former la prochaine génération – en triplant le nombre de places en apprentissage – et créer un Erasmus des Bâtisseurs.

CONTACT PRESSE

Valérie MARQUIS 06 20 67 45 86– presse@apcma.fr / marquis@apcma.fr